



COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 3-2024 – du 8 avril 2024 – 20h30

Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)

Présents : Christophe BERDOULET, Sandra CASSIFOUR, Roland DUPOUTS, Francis LAVALETTE, Stéphane LUTZ, Gérard MANZO.

Absents excusés : Marie-Pierre CASSIFOUR (donne pouvoir à CASSIFOUR Sandra), David LANUX (donne pouvoir à Francis LAVALETTE), Benoit LAPASSADE, Jean-Paul ROMMELAERE.

Secrétaire de séance : Sandra CASSIFOUR.

Ordre du jour :

- 1 – Affectation de résultat 2023 au Budget Primitif 2024 (Commune et Energies Photovoltaïques)
- 2 – Vote des taux 2024
- 3 – Vote du Budget Primitif 2024
- 4 – Désignation d'un référent déontologue par le biais du Centre de Gestion du Gers
- 5 – Modification du tableau des emplois
- 6 – Présentation projet photovoltaïque parking
- 7 – Questions Diverses

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

1 – AFFECTATION DE RESULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 (COMMUNE ET ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES)

Suite aux votes des comptes administratifs 2023, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :

Budget Communal :

- un excédent de fonctionnement de : 30 404,17
- un excédent reporté de : 102 109,48

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **132 513,65**

- un déficit d'investissement de : 4 423,61
- un déficit des restes à réaliser de : 28 735,00

Soit un besoin de financement de : **33 158,61**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 132 513,65

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 33 158,61

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 99 355,04

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 4 423,61

Budget Photovoltaïque

- un déficit de fonctionnement de : 5 587,28
- un excédent reporté de : 28 686,61

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **23 099,33**

- un excédent d'investissement de : 19 496,00
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : **19 496,00**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 23 099,33

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 23 099,33

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 19 496,00

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les propositions de M. le Maire et décide d'affecter les résultats énoncés précédemment.

2 – VOTE DES TAUX 2024

Monsieur le Maire propose le vote des 4 taxes suivantes à inscrire au budget :

Taxe Foncière Bâtie : taux 44,49

Taxe Foncière Non Bâtie : taux 64,33

Taxe d'habitation : 12,51

Montant FNGIR pour compenser la perte de la taxe professionnelle : 1 759

Ainsi, ce seront 40 629 € de recettes attendues sur la ligne impôts et taxes du budget communal 2024

Les taxes pour 2024 n'ont donc pas été augmentées par le Conseil municipal.

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité les taxes telles qu'énoncées précédemment.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Budget Communal : Section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les recettes de fonctionnement.

Il propose d'inscrire les chiffres suivants :

- 16 244 € au compte 70 dont 15 000€ de reversement du budget photovoltaïque
- 40 629 € sur la ligne impôts et taxes
- 33 704 € et dotations et participations diverses
- 6 110 € au compte 75 produits de gestion courantes (loyers du logement + locations foyer)
- 99 355,04 € d'excédent de fonctionnement reporté

Au total le budget en recettes de fonctionnement s'élève à 196 042,04 €

Monsieur le Maire détaille les dépenses à inscrire au budget primitif en dépenses de fonctionnement

- 113 753 € en charges à caractère général dont 81 195€ au 615221 constituant le « bas de laine » de la commune.
- 10 490 € en charges de personnel
- 3 220 € au 014 atténuation de produits
- 23 030 € au compte 65 autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)

Concernant les dons aux associations, le conseil souhaite inscrire au budget :

Alfa Sud : 200

Association Arc en Ciel : 100

ADMR : 100

Comité des fêtes d'Aurensan : 1 200

Collège Val d'Adour : 350

Saint Hubert Aurensannaise : 300

Pompiers de Barcelonne : 50

Les sages du Lees : 150

- 930 € pour le paiement des intérêts d'emprunt
- 7 582€ au 68 pour les amortissements (assainissement sur 5 ans notamment)
- 37 087,04 € de virement à la section d'investissement

Au total, le budget en dépenses de fonctionnement s'élève également à 196 042,04 €

Budget Communal : Section d'investissement

Il propose d'inscrire les chiffres suivants :

- 37 087,04 € pris sur le fonctionnement pour équilibrer
- 41 158,61 € au 1068 (FCTVA + dont 33 158,61 d'excédent de fonctionnement capitalisé)
- 7 582 en amortissement

Au total le budget en recettes d'investissement s'élève à 86 333,65 €

Monsieur le Maire détaille les dépenses à inscrire au budget primitif en dépenses d'investissement

- 17 746 € de règlement des échéances d'emprunts
- 10 000 € (en prévision d'une étude de travaux pour la rénovation du foyer)
- 54 164 € travaux d'investissement divers (dont 28 735 de Reste à réaliser sur le local chasse, marquage accessibilité, laveuse pour le foyer etc...)
- 4 423,61 € de déficit d'investissement reporté

Au total le budget en dépenses d'investissement s'élève à 86 333,65 €

Le budget primitif en section de fonctionnement et d'investissement est parfaitement équilibré.

Monsieur le maire propose de voter le budget tel que présenté.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la commune.

Budget Energie photovoltaïque : Section de fonctionnement

ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - 2024									
<i>(Dépense - Section Fonctionnement)</i>					<i>(Recette - Section Fonctionnement)</i>				
Chap./Articles	Désignation	BP	CA	BP 2024	Chap./Articles	Désignation	BP	CA	BP 2024
011	Charges à caractère général	38 692,33	16 416,83	33 099,33	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 000,00	10 780,89	10 000,00
6135	Locations mobilières (location compteur edf)	500,00	41,83	500,00	701	Ventes de produits finis et intermédiaires	10 000,00	10 780,89	10 000,00
61521	entretien Bâtiments publics	21 582,33	-	15 875,33	77	Produits exceptionnel	-	42,94	-
6161	Assurances multirisques	1 210,00	1 210,00	1 324,00	773	Remboursement doublon paiement location compteur	-	42,94	-
6287	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	15 000,00	15 000,00	15 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	28 686,61	-	23 099,33
63511	Cotisation foncière des entreprises	400,00	165,00	400,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	28 686,61	-	23 099,33
66	Charges financières	-	-	-					
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-	-	-					
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-	-	-					
66112	ICNE de l'exercice N (661121)	-	-	-	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5,72	5,72	-
66112	ICNE de l'exercice N-1 (661122)	-	-	-	777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	5,72	5,72	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-					
672	de rattachement	-	-	-					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-					
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	-	-	-					
	TOTAL DF	38 692,33	16 416,83	33 099,33		TOTAL DI	38 692,33	10 829,55	33 099,33

Budget Energie photovoltaïque : Section d'investissement

ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - 2024									
<i>(Dépense - Section Investissement)</i>					<i>(Recette - Section Investissement)</i>				
Chap./Articles	Désignation	2020		BP 2024	Chap./Articles	Désignation	2020		BP 2024
		BP	CA				BP	CA	
16	Emprunts et dettes assimilés	-	-	-	001	Excédent d'investissement reporté	19 501,72	-	19 496,00
1641	Emprunts en euros	-	-	-	001	Excédent d'investissement reporté	19 501,72	-	19 496,00
20	Frais d'études	5 000,00	-	5 000,00					
2031	Etude photovoltaïque bâtiment	5 000,00	-	5 000,00					
21	Frais d'études	14 496,00	-	14 496,00					
2153	Installation à caractère spécifique	14 496,00	-	14 496,00					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5,72	5,72	-					
13911	Etat et établissements nationaux	5,32	5,32	-					
13912	Régions	-	-	-					
13913	Départements	0,40	0,40	-					
	TOTAL DI	19 501,72	5,72	19 496,00		TOTAL RI	19 501,72	-	19 496,00

Le budget primitif énergie photovoltaïque en section de fonctionnement et d'investissement est parfaitement équilibré. Monsieur le maire propose de voter le budget tel que présenté.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif Energie Photovoltaïque.

4 – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE PAR LE BIAIS DU CENTRE DE GESTION DU GERS

Monsieur le Maire présente la nouvelle mission du centre de gestion service Bin Doc dans le cadre la désignation d'un référent déontologue de l' élu local.

Le CDG32 notamment le service BinDoc propose aux collectivités adhérentes des noms de personne pouvant exercer cette mission de référent déontologue. Cette personne est chargée d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'adhésion au Bin Doc intégrant la nouvelle prestation d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local et autorise le maire à signer la convention.

5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de revaloriser le métier de secrétaire de mairie, un nouveau cadre d'emploi a été créé en vertu de la loi du 30 décembre 2023. Aussi, il convient de modifier le tableau des emplois de la commune afin d'intégrer le nouveau cadre d'emploi d'Aurore Dufau qui sera dorénavant Secrétaire générale de mairie.

Le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et accepte la modification du tableau des emplois telle que présentée.

6 – PRESENTATION PROJET PHOTOVOLTAÏQUE PARKING

M. le Maire présente le compte-rendu de l'étude des Ombrières d'Occitanie concernant le projet d'installation d'ombrières sur le parking :

Vente électricité 0.12 € le Kwatt pour une production annuelle de 220 kw/h par an.

Bail sur 30 ans. L'entreprise donnerait 500 € par an à la commune.

Le projet semble peu rentable pour la commune, donc le conseil municipal souhaite le mettre en attente.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- À voir avec Marie-Pierre à la prochaine réunion pour le devis de la nouvelle sono
- Concernant le foyer, il a été évoqué de changer les menuiseries de la cuisine, reculer la chambre froide, remettre à niveau la marche entre la cuisine et le foyer ...
Il sera fait appel à un architecte pour envisager sereinement ces travaux à moyen terme.
- LGV Bordeaux Dax :
Monsieur le maire indique qu'il a reçu un courrier pour soutenir un collectif qui milite contre le paiement d'une taxe spéciale d'équipement que l'état veut mettre en place pour financer la création de cette LGV entre Bordeaux et Dax.
Cette TSE pourrait s'élever entre 3 et 17€ par habitant. Dossier à suivre.

22h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Une collation est offerte par MANZO Gérard